

RÉSEAU FRANCOPHONE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2021

Cotonou, le 02 Septembre 2021



SOMMAIRE

CONTEXTE.....	3
1. PRESENTATION DU RFMEN.....	4
1.1 Historique.....	4
1.2 Mandat.....	4
1.3 Objectifs.....	4
1.4 Structure de gouvernance.....	5
2. LES ACTIVITES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU.....	7
2.1 Journée de consultation régionale des pays francophones de l'Afrique sur la coopération numérique.....	7
a. ATELIER 1: Développement inclusif.....	9
b. ATELIER 2: Protection des données personnelles et des droits de l'homme	10
c. ATELIER 3: Confiance et sécurité digitale.....	10
2.2 La première rencontre du réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique.....	11
2.3 L'élaboration et la diffusion du statut et règlement intérieur du RFMEN.....	13
2.4 L'élaboration et diffusion du plan d'action 2019-2020 du RFMEN.....	14
2.5 Mise à disposition par le Bénin d'un local devant abriter le siège du secrétariat permanent.....	14
3. PARTICIPATION AUX REUNIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES	15
3.1 Participation à une séance de travail sur le numérique avec la Secrétaire générale de la Francophonie dans le cadre des préparatifs pour la révision de la stratégie numérique de la Francophonie.....	15
3.2 Participation à l'Assemblée générale du Réseau des acteurs francophones pour la coopération sud-sud et tripartite, 10 au 12 octobre 2019 au Gabon.....	15
4. LE RFMEN FACE A LA CRISE SANITAIRE COVID 19.....	18
5. ANALYSE SWOT DU RFMEN.....	19
6. PERSPECTIVES ET DEFIS.....	21

CONTEXTE

Le 10 Octobre 2018 a été officiellement lancé le Réseau Francophone des Ministères de l'Économie Numérique dénommé le « Réseau », lors du 17^e sommet de la Francophonie, à Erevan en Arménie. La mise en place du Réseau s'inscrit dans le cadre de la Francophonie institutionnelle qui dispose d'une longue tradition de réseaux thématiques, multisectoriels et intégrés.

La philosophie du Réseau étant "La diversité au service de l'émergence numérique francophone" ; dès lors, les pays francophones et notamment ceux d'Afrique forment ensemble une institution forte pour peser dans les décisions des régulations internationales de l'économie numérique. Pour rappel, la mission principale du Réseau est de contribuer à la mutualisation des efforts afin d'accroître les performances du secteur de l'économie numérique dans l'espace Francophone.

La structure de gouvernance du Réseau ayant été établie, le Bénin a été désigné pour abriter le Secrétariat Permanent du RFMEN. Le Secrétariat Permanent est animé par une unité administrative légère composée d'un Secrétaire Permanent et de deux assistants. Il coordonne les activités du Réseau en cohérence avec les orientations du Secrétariat Général de la Francophonie.

Ce document présente le rapport des activités menées par le RFMEN sur la période 2019-2021, c'est-à-dire depuis sa création jusqu'à ce jour. Il est réparti en deux grandes parties

- Les activités liées au fonctionnement du réseau
- La participation du réseau aux réunions régionales et internationales

Compte tenu de la situation exceptionnelle de la crise sanitaire du coronavirus, une section a été réservée à l'impact de ladite crise sur le fonctionnement du réseau et par ricochet sur ses activités.

1. PRESENTATION DU RFMEN

1.1 Historique

Le Réseau Francophone des Ministres de l'Economie Numérique (RFMEN) ci-après dénommé « Réseau » est créé et est constitué de tous les ministres en charge de l'économie numérique des Etats et gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Le Réseau est lancé officiellement le 10 Octobre 2018 lors du 17ième Sommet de la Francophonie en Arménie. La mise en place de ce Réseau s'inscrit dans le cadre de la Francophonie institutionnelle qui dispose en effet d'une longue tradition de réseaux thématiques, multisectoriels et intégrés. La philosophie du Réseau est "la diversité au service de l'émergence numérique francophone".

1.2 Mandat

Il a pour mandat de contribuer à la mutualisation des efforts afin d'accroître les performances du secteur de l'économie numérique dans l'espace francophone, mais aussi de permettre aux acteurs francophones de peser d'un poids significatif dans la mise en place des régulations internationales de l'économie numérique. Il s'agit pour les ministres francophones de partager les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine de l'économie numérique au sein des pays membres de l'OIF.

1.3 Objectifs

Les principaux objectifs du Réseau sont de :

- **mobiliser** des ressources et de l'expertise de haut niveau en matière de politiques publiques de développement de l'économie numérique ;
- **favoriser** la concertation et le plaidoyer des Ministres chargés de l'économie numérique sur des enjeux majeurs concernant les nouvelles régulations internationales et l'insertion harmonieuse dans l'économie numérique mondiale ;
- **échanger** les bonnes pratiques de politiques publiques en matière du numérique ;

- **approfondir** le dialogue sur les processus d'intégration économique interrégionale

1.4 Structure de gouvernance

Les instances du Réseau sont :

- la conférence ministérielle
- Présidence
- Vice-présidence
- Secrétariat permanent

<p>CONFERENCE MINISTERIELLE</p>	<p>La Conférence ministérielle est l'instance suprême de décision du Réseau. Elle a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none">• adopter le plan stratégique du Réseau ;• procéder à l'élection du Président et du Vice-Président du Réseau ;• valider le rapport d'activité du secrétaire permanent. <p>Elle se réunit en session ordinaire chaque fois que nécessaire et au moins une fois tous les deux (02) ans pour traiter des questions du Réseau. La Conférence ministérielle se réunit sur convocation de son Président. Elle peut se tenir aussi lors d'un sommet de la francophonie. Les convocations sont faites par lettre et mentionnent l'ordre du jour ainsi que la date et le lieu de la réunion. Lors de chaque Conférence ministérielle le pays qui abrite la prochaine Conférence est désigné. Chaque conférence ministérielle est précédée d'une réunion des experts de l'économie numérique. Tout ministre empêché peut se faire représenter à la conférence ministérielle par un représentant dûment mandaté.</p>
--	--

PRESIDENCE	Le président du Réseau est élu lors d'une Conférence ministérielle pour un mandat de deux (02) ans non-renouvelable. La présidence est assurée par le ministre chargé de l'économie numérique du pays qui accueille la conférence. Le président du RMEN convoque et dirige les réunions.
VICE - PRESIDENCE	Le vice-président est élu lors d'une Conférence ministérielle pour un mandat de deux (02) ans non-renouvelable. La vice-présidence assurée par le ministre chargé de l'économie numérique du prochain pays hôte de la conférence ministérielle.
SECRETARIAT PERMANENT	Le Secrétariat permanent coordonne les activités du Réseau et rend compte au Président. Le Secrétariat permanent est animé par une unité administrative légère composée d'un secrétaire permanent et de deux assistants. Il coordonne les activités du réseau en cohérence avec les orientations du Secrétariat général de la Francophonie.

Tableau 1 : Structure de Gouvernance

2. LES ACTIVITES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU

2.1 Journée de consultation régionale des pays francophones de l'Afrique sur la coopération numérique

L'an deux mille dix-neuf et le trente mai, s'est tenue à Cotonou au Bénin, à l'hôtel Golden Tulip Le Diplomate la **Journée de consultation régionale des pays francophones de l'Afrique sur la coopération numérique**. La réunion a été présidée par Madame Aurélie I. ADAM SOULE ZOUMAROU, Ministre de l'économie numérique et de la communication de la République du Bénin et Présidente du Réseau Francophone des Ministres en charge de l'Économie Numérique (RFMEN). Elle avait à ses côtés Madame Kamissa CAMARA, Ministre de l'économie numérique et de la prospective de la République du Mali. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de Monsieur Aurélien AGBENONCI, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération du Bénin et de Monsieur Séverin QUENUM Ministre de la Justice de la Législation du Bénin.

Les travaux se sont articulés autour des points essentiels ci-après :

- panel de haut niveau sur le thème « La coopération numérique, levier d'accélération de la transformation numérique en Afrique Francophone ? » ;
- animation de trois ateliers parallèles sur trois thèmes ;
- séance plénière et restitution des ateliers.

Cette journée de consultation a connu la participation d'une centaine de participants venus de divers horizons. Il s'agit notamment des acteurs de la société civile, des représentants des organisations et institutions internationales, des membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités à Cotonou, des 4 universitaires, jeunes entrepreneurs du secteur du numérique venus de plusieurs pays francophones d'Afrique et de plusieurs autres acteurs de l'écosystème de l'internet de l'espace francophone. Ont marqué de leur présence à cette rencontre, les officiels des pays et organismes ci-après :

- Madame Aurélie I. ADAM SOULE ZOUMAROU, Ministre de l'économie numérique et de la communication de la République du Bénin ;
- Madame Kamissa CAMARA, Ministre de l'économie numérique et de la prospective de la République du Mali ;
- Monsieur Danio CAMPANELLI, Coordonnateur des conférences ministérielles à l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- Monsieur Yann GALL, Représentant du ministre de l'économie, de l'industrie, de la recherche, de l'innovation, du numérique, de l'emploi et de la formation de la Fédération Wallonie - Bruxelles.

Un panel de haut niveau a été animé sur le thème : « La coopération numérique, levier d'accélération de la transformation numérique en Afrique Francophone. ». L'objectif du panel est de faire le bilan de la coopération numérique en Afrique francophone à travers les questions ci-après :

- Quelles devront être les priorités pour la coopération numérique ?
- Quelles ressources et institutions ou réseaux existent déjà en Afrique francophone pour dynamiser la coopération numérique ?
- Quels devraient être les rôles respectifs des différents acteurs ou secteurs dans la coopération numérique ?

A l'issue des échanges, pour une coopération numérique en Afrique francophone, le panel a formulé les recommandations ci-après :

- Harmoniser les supports et contenus linguistiques pour le développement inclusif des populations autour de l'économie numérique ;
- Sensibiliser sur le numérique afin que tous les secteurs de la vie courante soient impliqués dans la réglementation du numérique ;
- Mettre en œuvre des politiques suffisamment volontaristes pour favoriser les conditions d'adoption des technologies et surtout d'émergence d'acteurs créateurs de valeur, de startups ;
- S'assurer de l'implication de la Société civile et du secteur privé dans la mise en place des politiques publiques adéquates pour le développement de l'écosystème numérique ;
- Tenir compte du changement de paradigme lié à l'émergence des technologies numériques et leur influence grandissante dans les rapports de force géoéconomiques.

- Vulgariser les techniques de cryptage pour lutter contre les cyberattaques
- Renforcer l'information et la sensibilisation sur la législation autour du numérique ;
- Adopter des politiques flexibles en matière d'économie numérique pour permettre sa mise en œuvre ;
- Renforcer auprès de l'OMC les discussions qui traitent des questions du commerce électronique ;
- Développer et renforcer les formations dans les domaines du numérique ;
- Accompagner l'intégration des compétences en intelligence dans les cadres de compétences en TIC;
- Harmoniser les actions régionales avec les actions globales en matière du développement de l'économie numérique.

Puis trois ateliers ont été tenus au cours de la journée. Il s'agit de :

Atelier 1 : Développement inclusif. Cet atelier a été animé par Mr Pierre DANDJINO, Vice-Président ICANN Afrique

Atelier 2 : Protection des données personnelles et des droits de l'homme. Cet atelier a été animé par Monsieur Adamou Moussa SALEY, Directeur Général de l'Ecole Multinationale Supérieure des Télécommunications (ESMT) de Dakar.

Atelier 3 : Confiance et sécurité digitale. Cet atelier a été animé par Monsieur Miguel SOSSOUHOUNTO de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information du Bénin.

A l'issue de ces trois ateliers, des recommandations ont été formulées par les acteurs.

a. ATELIER 1 : Développement inclusif

Recommandation 1 : Établir une législation au niveau de l'ensemble des États membres du Réseau Francophone des Ministres en charge de l'Économie Numérique pour l'accès à internet (Garantir le code numérique)

Recommandation 2 : Créer un programme de vulgarisation pour l'inclusion des femmes.

Recommandation 3: Mettre en place des politiques énergétiques afin d'accompagner les politiques de développement du numérique.

Recommandation 4 : Élaborer des programmes phares mettant l'accent sur le développement du Numérique.

Recommandation 5 : Assurer un accroissement optimisant de programmes de développement de l'usage du numérique.

Recommandation 6 : Promouvoir la publication de statistiques fiables.

Recommandation 7 : Garantir la cohérence inclusive. La priorité sera accordée aux notes conceptuelles qui démontrent un fort intérêt à satisfaire l'exigence de cibles ou d'intégration de l'égalité du genre (Renforcement des capacités des femmes et des filles)

Recommandation 8 : Amener les Ministres à adhérer à la politique de promotion de la femme dans le numérique.

Recommandation 9 : Prendre des dispositions pour que les administrations s'ouvrent au numérique.

Recommandation 10 : Adhérer à la déclaration conjointe de l'OMC sur la concurrence du commerce électronique.

b. ATELIER 2 : Protection des données personnelles et des droits de l'homme

Recommandation 1 : afin de protéger les données personnelles, il est nécessaire d'harmoniser les textes au sein des différents pays. Une relecture des textes existants doit être faite et il faut les adapter à l'économie numérique qui évolue de jour en jour. Cette actualisation doit s'inspirer de l'Union Européenne et les métiers doivent avoir des profils pluridisciplinaires.

Recommandation 2 : impliquer tous les acteurs de l'écosystème afin d'identifier les risques de violation des droits de l'homme.

Recommandation 3 : rendre explicites les termes de contrats aux utilisateurs finaux d'usage des réseaux avec une sensibilisation dès l'école primaire. Les pays sont responsables d'harmoniser leur code du numérique et leur code pénal dans le cadre d'une coopération. Il faut obliger la création d'applications qui créeront des clauses afin d'augmenter la confiance vis-à-vis du e-commerce.

c. ATELIER 3 : Confiance et sécurité digitale

Recommandation 1 : Renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel et promouvoir l'adhésion aux conventions internationales sur la cyber sécurité.

Recommandation 2 : Promouvoir le renforcement des capacités des acteurs et la sensibilisation des citoyens.

Recommandation 3: Dynamiser le partage d'informations au niveau international et notamment au sein de la francophonie.

Recommandation 4: Développer les outils de prévention, d'alerte et de répression au niveau régional et international.

Annexe 2: *Compte rendu de la Journée de consultation régionale des pays francophones de l'Afrique sur la coopération numérique*

2.2 La première rencontre du réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique

L'an deux mille dix-neuf et le trente-un mai, s'est tenue à Cotonou au Bénin, à l'hôtel Golden Tulip Le Diplomate, la première rencontre du réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique. Cette rencontre fait suite à la Journée de consultation régionale des pays francophones de l'Afrique sur la coopération numérique, tenue la veille au même endroit. La rencontre a été présidée par Madame Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU, Ministre de l'économie numérique et de la communication de la République du Bénin avec à ses côtés, Madame Kamissa CAMARA, Ministre de l'économie numérique et de la prospective de la République du Mali et Monsieur Henri MONCEAU, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève et des autres organisations en Suisse qui a représenté la Secrétaire Générale de l'OIF. La rencontre a connu également la participation des Secrétaires généraux de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la francophonie (CONFESJES) et de la Conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN) de l'OIF, du représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des représentants des ministres de différents Etats et gouvernements membres de l'OIF et de plusieurs experts.

Les travaux se sont articulés autour de cinq points essentiels :

- la présentation du rapport 2018 de la stratégie du numérique de l'OIF ;
- le partage d'expériences ;
- la présentation et l'examen de la structuration et du projet de charte du réseau ;
- la présentation et l'examen du projet de plan d'actions 2019-2020 ;

La présentation du rapport 2018 de la stratégie du numérique de l'OIF a été faite par le Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest (BRAO) de l'OIF, basé à Lomé au Togo. Cette présentation était articulée autour de deux points essentiellement: i) le contexte, caractérisé par un accès au numérique entre défis et optimisme ; ii) l'état du numérique dans la francophonie en 2018 avec à titre illustratif quelques statistiques, indicateurs et bonnes pratiques réalisées çà et là dans l'espace francophone ainsi que la mise en place d'outils phares comme le fonds francophone pour l'innovation et le projet WikiFranca.

Les Secrétaires généraux de la CONFESJES et de la CONFEMEN, qui sont les deux plus anciennes institutions de la francophonie, ont partagé leurs expériences en termes de structuration et de fonctionnement, afin d'inspirer le tout nouveau réseau numérique de la francophonie.

Le projet de charte du Réseau Francophone des Ministres de l'Économie Numérique (RFMEN), élaboré par le Bénin, a été présenté et soumis à l'examen des participants en vue de recueillir leurs contributions pour enrichir ce document qui est joint en annexe. Ce projet de charte a fait l'objet d'un examen minutieux selon une approche participative. Il a été retenu que le projet de charte sera converti en statuts et avec la mention explicite que ces statuts seront complétés par la suite par un règlement intérieur.

Le projet de plan d'actions 2019-2020 du RFMEN, élaboré par le Bénin, a été présenté et soumis à l'examen des participants en vue de recueillir leurs contributions pour enrichir ce document (joint en annexe). Le projet de plan d'actions est structuré autour des cinq axes prioritaires d'intervention suivants (issus des discussions d'Erevan en Arménie le 10 octobre 2018, lors du lancement du Réseau) :

- le développement de politiques et stratégies nationales et régionales favorables à l'innovation, l'entrepreneuriat, la concurrence et l'emploi dans le numérique (y compris une fiscalité intelligente et des mécanismes favorisant de nouveaux modèles économiques) ;
- l'harmonisation et l'alignement des législations nationales avec l'ambition à terme de créer une zone favorisant l'innovation technologique et sociale ;

- la promotion des contenus francophones et/ou leur visibilité dans le cyberspace (à travers, entre autres, la labélisation) ;
- la mise en place de stratégies nationales de cyber sécurité et de protection des données personnelles (avec l'encouragement à la mise en place des outils et mécanismes des infrastructures critiques d'information) ;
- le renforcement des capacités et de la place des femmes et des jeunes dans le numérique.

Annexe 1 : compte rendu de la première rencontre du réseau francophone des ministres en charge de l'économie numérique

2.3 L'élaboration et la diffusion du statut et règlement intérieur du RFMEN

Le RFMEN dispose d'un statut subdivisé en 5 chapitres qui aborde les questions suivantes :

- CHAPITRE I : principes
- CHAPITRE II : mandat, objectifs et siège
- CHAPITRE III : structure de gouvernance
- CHAPITRE IV : moyens d'actions, financement et partenariat
- CHAPITRE V : dispositions diverses

Le règlement intérieur quant à lui comporte 6 chapitres présentés comme suit :

- CHAPITRE I : OBJET
- CHAPITRE II : DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES
- CHAPITRE III : SANCTIONS ET DEMISSION
- CHAPITRE IV : CONFERENCE MINISTERIELLE
- CHAPITRE V : PRESIDENT EN EXERCICE
- CHAPITRE VI : SECRETARIAT PERMANENT
- CHAPITRE VII : RESSOURCES
- CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS FINALES

Annexe 3 : *Statut et règlement intérieur du RFMEN*

2.4 L'élaboration et diffusion du plan d'action 2019-2020 du RFMEN

La mise en place du Réseau Francophone des Ministres en charge de l'Economie Numérique s'inscrit dans le cadre de la Francophonie institutionnelle qui dispose en effet d'une longue tradition de réseaux thématiques, multisectoriels et intégrés.

En s'appuyant sur la philosophie du réseau un plan d'action a été élaboré avec comme axes prioritaires :

- le développement de politiques et stratégies nationales et régionales favorables à l'innovation, l'entrepreneuriat, la concurrence et l'emploi dans le numérique (y compris une fiscalité intelligente et des mécanismes favorisant de nouveaux modèles économiques) ;
- l'harmonisation et l'alignement des législations nationales avec l'ambition à terme de créer une zone favorisant l'innovation technologique et sociale ;
- la promotion des contenus francophones et leur visibilité (ou) dans le cyberspace (à travers, entre autres, la labélisation) ;
- la mise en place de stratégies nationales de cybersécurité et de protection des données personnelles (avec l'encouragement à la mise en place des outils et mécanismes des infrastructures critiques d'information) ;
- le renforcement des capacités et la place des femmes et des jeunes dans le numérique.

Annexe 4 : *Plan d'action 2019-2020 du RFMEN*

2.5 Mise à disposition par le Bénin d'un local devant abriter le siège du secrétariat permanent

Le Secrétariat Permanent du Réseau Francophone des Ministres en charge de l'Economie Numérique, dispose d'un siège situé à Cotonou avec des bureaux qui s'étendent sur une superficie de 77 m², complètement aménagés pour recevoir le secrétaire permanent et ses collaborateurs.

Annexe 6 : *Plan du local devant abriter le siège du secrétariat permanent*

3. PARTICIPATION AUX REUNIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

3.1 Participation à une séance de travail sur le numérique avec la Secrétaire générale de la Francophonie dans le cadre des préparatifs pour la révision de la stratégie numérique de la Francophonie

La Présidente du RFMEN a participé le 10 janvier 2020 à Paris, à la première réunion du Groupe de Travail sur le Numérique sous l'égide de l'OIF. La création de ce Groupe a été décidée lors de la 108ème session du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) qui s'est tenue le 29 octobre 2019 à Monaco. Il a pour mission de proposer des pistes de solutions concrètes dans les domaines prioritaires pour l'espace francophone tels que la connectivité et l'accès aux infrastructures, la présence de la langue française dans l'espace numérique, l'exploitation du numérique dans l'éducation, l'employabilité dans les métiers du numérique et l'entrepreneuriat.

Les travaux ont été conjointement lancés par la Secrétaire générale de la Francophonie et la Ministre du Numérique et de la Digitalisation du Bénin, Présidente du Réseau Francophone des Ministres en charge du Numérique. Les participants ont, au cours des travaux, défini le mandat et les modalités de fonctionnement du Groupe de travail et mis en place des sous-groupes de travail basés sur les cinq (05) thématiques clés. Les échanges ont révélé que le RFMEN, de par sa composition, constitue un instrument de facilitation de la mise en place des politiques publiques et des régulations régionales et nationales, permettant d'assurer un impact plus grand aux projets et initiatives proposés par le GTN.

3.2 Participation à l'Assemblée générale du Réseau des acteurs francophones pour la coopération sud-sud et tripartie, 10 au 12 octobre 2019 au Gabon

Un an après son lancement à Rabat au Maroc, en juillet 2018, le Réseau des acteurs francophones pour la coopération Sud-Sud et tripartite (RAFSUD) a tenu à Libreville sa première Assemblée Générale, les 10 et 12 octobre 2019.

Co-organisée par le Bureau provisoire du RAFSUD présidé par le Maroc à travers l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), cette rencontre était placée sous le haut patronage de Julien Nkoghe Bekale, Premier ministre du Gabon. La cérémonie officielle a été ouverte par Alain Claude Bilie-By-Nze, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, en présence de Jean-Marie Ogandaga, Ministre du Tourisme, du Commerce, des PME/PMI, du Directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique centrale (BRAC) et du Directeur par intérim de la Francophonie économique et numérique (DFEN), ainsi que de responsables et experts de l'administration publique, d'acteurs et parties prenantes du secteur privé et de la société civile des pays membres de la Francophonie impliqués dans la coopération sud-sud et tripartite, de parlementaires, de représentants du corps diplomatique et des organisations régionales et internationales partenaires de l'OIF (Bureau des Nations unies en charge de la coopération Sud-Sud, Banque islamique de Développement, Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale). Cette première Assemblée générale du RAFSUD visait à formaliser la gouvernance et la structuration du Réseau, à procéder à l'élection de son Bureau définitif, ainsi qu'à échanger sur les activités déployées depuis son lancement et sur son plan d'action pour les années à venir.

Dans son allocution de circonstance, le Directeur du BRAC a salué avec beaucoup d'admiration l'approche gabonaise d'intériorisation et d'appropriation de la Francophonie. Il a notamment insisté sur le choix de tenir cette Assemblée générale constitutive du RAFSUD à Libreville, un choix qui s'inscrit non seulement en droite ligne du suivi de la visite officielle que la Secrétaire générale de la Francophonie a effectuée au Gabon en juin dernier, mais aussi dans la volonté et l'engagement du Gabon d'assumer son rôle de représentant de l'Afrique centrale au sein de la Francophonie en matière de coopération Sud-Sud et tripartite. Il a, en outre, invité le futur Bureau du RAFSUD à développer des synergies sur des thèmes d'intérêt commun avec les autres Réseaux de la Francophonie, qu'ils soient institutionnels ou professionnels. Il a émis le vœu de voir le RAFSUD, tout comme les autres Réseaux de la Francophonie, organiser en 2020 des activités de célébration du Cinquantenaire de notre organisation commune.

Durant trois jours de travaux et de partage sur les enjeux, les potentialités et les opportunités d'échanges et de coopération au sein de l'espace francophone et avec d'autres espaces géolinguistiques, les participants ont pu renforcer les fondations de

la pérennisation et du développement des actions de la Francophonie dans la coopération Sud-Sud et tripartite.

A l'issue de cette rencontre, les participants ont :

- adopté la Charte du RAFSUD, principal document normatif du réseau qui établit ses dispositifs de gouvernance et de structuration, ainsi que ses modes de fonctionnement
- élu le Bureau du Réseau chargé de mettre en œuvre les décisions et les orientations arrêtées par l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration sur la base d'une représentativité régionale
- défini le programme d'activités du RAFSUD

Pour rappel, la coopération Sud-Sud et tripartite a été intégrée dans les programmations quadriennales 2015-2018 et 2019-2022 de l'OIF comme une modalité d'action et de coopération à même de faciliter le développement des échanges économiques et commerciaux entre pays et régions francophones et ainsi, de contribuer à la réalisation de l'objectif commun de croissance partagée et de développement responsable des pays francophones. Le RAFSUD quant à lui a été pensé comme une plateforme francophone dynamique à même de rassembler et de fédérer les synergies en vue d'actions conjointes.

4. LE RFMEN FACE A LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Le début de l'année 2020 a été perturbé par la généralisation de la crise sanitaire du Covid19 partie de l'Asie. Ainsi, durant le premier trimestre de l'année 2020, le Bénin et plusieurs pays africains, européens enregistraient leurs premiers cas de coronavirus. En mars 2020, le Bénin à l'instar de nombreux pays a pris des mesures de limitation des mouvements de personnes et donc des activités quelles qu'elles soient (la France a décrété un confinement général). Il s'en est donc suivi un ralentissement total des activités de toutes les administrations, publiques comme privées, et de la vie économique et sociale en général. Le RFMEN n'a pas pu échapper à ces restrictions. Le plan d'actions initialement prévu n'a donc vraiment jamais pu être amorcé par les différents acteurs du fait des restrictions décrétées et de la soudaineté de la crise, ne laissant aucune marge de manœuvre ou de réadaptation immédiate. Les rencontres prévues par le RFMEN n'ont donc pu se tenir, il en a été de même pour les différentes activités inscrites dans le plan d'actions et l'installation des instances du réseau. Le présent rapport d'activités se limite donc aux activités tenues avant le début de la crise sanitaire, étant donné que depuis lors, les activités du réseau ont été suspendues voire en sommeil conformément aux restrictions (de voyage, de rassemblement...) en vigueur dans les différents pays membres.

5.ANALYSE SWOT DU RFMEN

ENVIRONNEMENT INTERNE	
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau et le savoir-faire multiple en matière de technologique et numérique de certains Etats et Gouvernements membres de l'OIF qui favorise le partage d'expériences et de bonnes pratiques ; • La constitution en Réseau thématique qui est un atout pour peser sur le plan international ; • Le plan d'actions établis dans le cadre de l'atteinte des objectifs du Réseau, qui détermine en amont les problématiques à résoudre pour réussir la mission du RFMEN ; • Les expériences en matière numérique et technologique vécues par chaque État et Gouvernement membre du Réseau pendant la crise sanitaire qui favorisent le partage d'expériences concrètes et accélère dans une certaine mesure la réalisation de la mission du Réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'éducation numérique des populations des pays des États Membres du Réseau Francophone qui provoque un retard du numérique ; • Le poids du Réseau constitués de pays plus petits en taille et économiquement que d'autres organisations qui pèsent plus dans ces questions au niveau mondial ; • La lenteur de certaines administrations qui ralentissent les procédés en matière d'adoption des TIC ; • Manques de règles communes pour la protection des données personnelles ; • Manque de vision commune. Il est nécessaire de fédérer les efforts et capitaliser sur les acquis des divers pays en termes de cyber sécurité.
ENVIRONNEMENT EXTERNE	

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La crise sanitaire de la Covid – 19 qui oblige le monde entier à se mettre au diapason du numérique. C'est l'occasion pour le RFMEN de mettre en place des processus pour accélérer la réalisation du plan d'actions établi lors de la première rencontre du RFMEN 31.05.2019 à Cotonou ; • Le développement des technologies pour faciliter l'adoption et l'utilisation des outils numériques et technologique des différentes couches de la population mondiale ; • Développer les actions du Réseau de manière plus efficace en prenant en compte certains paramètres (tel que les pandémie) pour permettre d'adapter les solutions trouvées aux situations les plus graves ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement membres du Réseau sur les questions du numérique peut inhiber les chances de réussite des projets communs ; • L'évolution constante des outils et solutions technologiques et numériques qui demandent de grandes capacités d'adaptation ; • L'évolution des lois et règlements au niveau international susceptibles de maintenir ou d'agrandir le fossé entre les pays (développés et sous-développés) ; • La crise sanitaire qui se poursuit et qui risquerait de ralentir à nouveau le Réseau dans ses actions

Tableau 2 : Analyse de l'environnement interne et externe du RFMEN

6.PERSPECTIVES ET DEFIS

En raison du retard accusé dans le démarrage de ses activités et l'installation de son bras opérationnel qu'est le Secrétariat Permanent, le principal défi du Réseau aujourd'hui est la reprogrammation des activités prévues dans le plan d'actions 2019-2020 et leur exécution. Pour ce faire, il urge pour le RFMEN de mettre en place un mode de fonctionnement agile et innovant, répondant aux exigences du contexte actuel et en phase avec ses ambitions à court et moyen terme.